
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 septembre 2017

CP2017_09_14A
id. 3480

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

COLOMIERS HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS RÉSIDENCE "VICDELFAU" RUE SUZANNE GUIRAL COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le directeur de la S.A. Colomiers Habitat. Elle concerne l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux situés résidence séniors « Vicdelfau » rue Suzanne Guiral à Labastide-Saint-Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 861 775 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLS Travaux	478 000,00 €
* Prêt PLS Foncier	471 000,00 €
* Prêt Complémentaire CPLS	696 000,00 €
* Fonds propres	216 775,00 €
Total	1 861 775,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 645 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 60465.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 151 500 €, soit 70 % d'un montant global de 1 645 000 €, la commune de Labastide-Saint-Pierre se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 14 avril 2017.

Par ailleurs, en application de la délibération du conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomiers Habitat pour l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux situés résidence seniors « Vicdelfau » rue Suzanne Guiral à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 1 151 500 € selon les conditions de prêt susvisées ;

- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération du 14 avril 2017 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC